

Une figure (discrète) de proue à CAMMAC

Beaucoup d'entre vous connaissent le centre musical du lac MacDonald pour y avoir séjourné durant l'été ou encore lors d'un week-end-musique comme celui de la musique de chambre ou de l'action de grâces. Une des raisons de cette délectation, je crois, est qu'on y retrouve plusieurs des *habitués* qui ont fait de ce lieu leur havre annuel de ressourcement et d'enrichissement. Et bien si tel est votre cas, vous avez peut-être croisé un personnage qui fréquente le centre depuis fort longtemps et qu'on revoit toujours avec plaisir. Un homme dont la prestance, alliée à la chaleur du timbre, cachent mal l'ineffable courtoisie. En fait, si le terme gentleman-baryton s'appliquait, je dirais que Guy Gagnon, avocat, musicien et homme du monde en serait l'incarnation idéale. Mais savez-vous qu'au delà de ses accomplissements artistiques, Guy Gagnon a été intimement associé à l'histoire de CAMMAC?

Il faut remonter à l'automne de 1964 pour trouver un Guy Gagnon qui tombe pile sur une annonce de CAMMAC dans les journaux, annonçant des cours de placement de la voix donnés par Jan Simons, alors directeur général de CAMMAC. Guy Gagnon prend la route du lac MacDonald et on connaît le reste... Mais le connaît-on vraiment? De fait, Guy Gagnon, joignant sa passion de musicien amateur à sa profession d'avocat s'était vu rapidement impliqué dans les rouages de l'administration de CAMMAC. C'était le cas notamment de l'épisode qui marqua l'achat du centre musical du lac MacDonald. Et vous allez voir comment certains aspects de cette discussion sont d'actualité, si l'on se place dans le présent contexte du projet de l'extension/rénovation du centre musical du Lac MacDonald.

" Je suis venu au centre en 1965 et en 1966, j'agissais déjà comme consultant juridique " de dire M^e Gagnon. Devenu membre du conseil d'administration en 1967, il fut parmi ceux qui prirent en charge les destinées de CAMMAC et de ses 3000 membres. " Le règlement général de CAMMAC était très rudimentaire à cette époque, mais il faut dire que George (Little) était là et occupait le poste de président. Il était très actif et attirait énormément de monde. Il avait un dynamisme exceptionnel qui faisait qu'une fois qu'on avait fait de la musique avec lui, c'était une découverte " rajoute-t-il. " Le programme et les professeurs étaient d'un très haut niveau tout en n'excluant pas les débutants. Il y avait évidemment la chorale dirigée par George la première année où j'y étais, en plus d'une très forte concentration de personnes responsables de la musique de chambre. Il y avait des quatuors qui venaient en groupe en bloc passer une semaine ou deux et la plupart de ces années là, comme par exemple le *Orford String quartet* comme résident, le *quatuor de Montréal* et bien d'autres qui ont eu l'heur d'attirer les " chambristes ". Bernard et Mireille Lagacé étaient de ceux qui complétaient cette palette de musiciens chevronnés. "

Intuitif et prévoyant, Guy Gagnon s'est fait un devoir de transmettre l'amour de la musique à ses cinq enfants et les emmenait chaque été au centre, " une expérience qui pour eux" , dit-il, " a été exceptionnelle ". En plus d'être sur le conseil d'administration de 1967 à 1984, Guy Gagnon a aussi rempli les fonctions de président de CAMMAC de 1977 à 1984. Il va sans dire que l'exercice de sa profession lui a facilité l'abord de plusieurs dossiers à caractère juridique. On cite par exemple cette action intentée par le White Forest Lodge contre CAMMAC alors que celle-ci louait encore les lieux au Lac MacDonald. Le litige tournait autour d'un conflit sur les loyers. Une cause qui s'est terminée par un règlement raisonnable, ajoute-t-il. " Mais je me suis très vite rendu compte que l'on avait besoin d'établir des systèmes. Il y avait donc toute la question de l'organisation des régions, du contrôle des sommes perçues relativement aux cotisations, au cours et ateliers, la question des budgets annuels et leur date de tombée.

Il y avait aussi l'établissement d'une réunion annuelle au mois de juin des présidents des régions pour faire le point etc..." Quant à la charte de CAMIVLAC , elle a été établie dès 1952. C'est en fait ce qu'on appelle les règlements généraux. Nous y avons apporté certaines modifications, mais très peu. La raison fondamentale était que si on allait y toucher, il fallait y aller en profondeur et là, ça devenait trop compliqué. Mais ça fonctionnait quand même, malgré certains problèmes juridiques, portant sur divers aspects de l'organisation comme, par exemple, le nombre de directeurs, les élections etc... On a tout réorganisé, entre autres la question des élections, sur un rythme de 2 ans au conseil pour la continuité de représentation etc..."

Mais l'implication de Guy Gagnon ne s'arrête pas là, car il fut un protagoniste majeur dans un des épisodes les plus marquants de l'histoire de CAMMAC. A l'évocation du sujet, il sourit modestement: " Oui, j'ai participé d'une façon très active à l'acquisition du centre, ça a été, disons... épique. Car nous étions locataires ici depuis plusieurs années, après avoir laissé le lac à la loutre, où d'ailleurs je ne suis jamais allé. A mon arrivée ici, on louait les lieux depuis déjà 3 ou 4 ans durant le mois de juillet (4 semaines). Je crois me souvenir que le White Forest Lodge nous prodiguait la nourriture et s'occupait de tout l'aspect hôtellerie et nous nous occupions strictement de musique. A un moment donné, M. Vogel, le propriétaire, voulait vendre. Nous avons obtenu une option. Et là, on a fait une réunion générale pour obtenir l'appui des membres, parce qu'il fallait faire une levée de fonds en catastrophe pour être en mesure de l'acheter. Il y avait eu beaucoup d'opposition au conseil à différents niveaux. Certains ne voulaient pas prendre la responsabilité d'une hôtellerie, puisqu'on n'avait pas de permanence fonctionnelle. C'était en 1967, 68. Il n'y avait seulement que Jan [Simons] au fond, qui était là comme directeur général. Mais c'était un peu à temps partiel parce qu'il enseignait quand même à McGill et il avait toute sa vie professionnelle qui était considérable a ce moment là. Ce n'était donc pas évident. Mais Jan était d'accord avec moi que c'était une aubaine extraordinaire, tout ce site là".

Mais est-ce que tout le monde était d'accord pour l'acheter, ce centre? " Et bien, répond-il, il y en avaient qui n'étaient pas d'accord parce qu'ils voyaient que ce n'était pas le site idéal au point de vue de l'organisation des bâtisses etc... il y avait des gens par exemple qui préconisaient l'achat d'un lac en faisant une grosse levée de fonds de 200 000\$ et se bâtir un édifice là-dessus, mais nous savions très bien que même trouver 40 000\$ serait difficile pour CAMMAC car, traditionnellement, c'était une organisation qui était très conservatrice dans ses tarifs, qui étaient de 25\$ maximum dans le temps. Par exemple, dans le contrat que j'ai trouvé de l'hôtellerie, pour demeurer à la Maison du Lac, on payait 55\$ par personne pour une chambre double y compris les repas. Le petit déjeuner à 1\$, le déjeuner à 1.60\$ et le dîner à 1.85\$ et pour les enfants 10¢ et 15¢ etc.

" j'ai donc fait le tour avec Jan. Nous avons obtenu l'approbation du conseil d'administration et je me demande si on n'a pas eu une assemblée générale ou obtenu une ratification nous disant: allez-y. On a donc planifié d'aller chercher des dons ou des prêts sans intérêts. Nous avons fait le tour des régions, Montréal, Ottawa et Toronto. A la question que pose son interlocuteur sur la fameuse anecdote du vote serré pour la décision d'achat et que c'est grâce au vote décisif de Guy Gagnon en faveur de l'achat que la motion fut adoptée, Guy Gagnon se remémore: " Je ne suis pas absolument sûr., je ne me souviens pas. C'est possible qu'à ce moment là j'étais vice-président. Mais il est possible que j'aie siégé comme président. Etant donné peut-être que Mark (Haychek) n'était pas là. Le vote était serré, mais finalement l'hypothèse que je poursuivais, c'était que, plus on donnait une structure demeurante à CAMMAC, plus il y avait des

possibilités pour cette institution de s'enraciner et de se développer. Il y a eu tellement de conflits, il ne faut pas l'oublier.

Guy Gagnon voit l'avenir avec un brin d'appréhension, mais son optimisme reprend vite le dessus lorsqu'on lui pose la question: " Aujourd'hui, " dit-il, " il y a certainement un esprit de renouvellement à **CAMMAC** et c'est une très bonne chose... J'ai démissionné, la raison était qu'il fallait renouveler l'organisation et que des personnes plus jeunes prennent en charge le conseil d'administration. **CAMMAC** a besoin de sang neuf, c'est évident. " Ce qu'il regrette un peu cependant c'est " qu'il n'y ait pas un plus fort esprit d'attraction pour gens avancés. On devrait faire beaucoup plus. George avait une pensée: une grande liberté des gens et à la fois une grande exigence ".

Propos recueillis par Rafik Matta
Président – CAMMAC Montréal
Camp musical du lac MacDonald
9 octobre 1995